

POINT FOURRAGES

Conseil collectif
à destination des
éleveurs de la Nièvre

Des conseillers à votre écoute

Contact bureau Nevers
03 86 93 40 60
elevage@nievre.chambagri.fr



PROagri
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Avec le soutien financier de :

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avec la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR
LEADER
COPILÉ
FEDERATION



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NIÈVRE



Bovins, ovins : que pâturer en période de sécheresse ?

La sécheresse qui sévit sur le département depuis plus d'un mois a stoppé la production d'herbe des prairies et les parcelles à pâturer se font rares. Compte-tenu du coup élevé des chantiers de récolte (pour des rendements souvent assez faibles), les prairies temporaires riches en légumineuses (en particulier luzerne) et/ou les dérobées implantées au printemps (après un méteil par exemple) présentent un intérêt à être pâturées (sous réserve de pouvoir facilement être clôturées).

Le pâturage des légumineuses nécessite certaines précautions :

- Faire pâturer des repousses de plus de 6 semaines.
- Amener des animaux la panse pleine dans la parcelle (leur donner de la fibre quelques jours avant et leur en laisser à disposition tout au long du pâturage).
- Ne pas amener les animaux sur la parcelle lorsque la légumineuse est humide (rosée matinale) et privilégier les fins de journée.
- Opter pour un pâturage tournant ou au fil pour forcer les animaux à consommer les feuilles et les tiges, et pas seulement les feuilles supérieures.
- Surveiller les animaux pour pouvoir intervenir rapidement en cas de ballonnement.
- Exploiter en priorité les parcelles destinées à être retournées à l'automne (la luzerne supporte mal le piétinement).



Grâce à leur enracinement profond (> 2 m) et un optimum de pousse à 28°C, les luzernes continuent de pousser malgré le manque d'eau (photo CA 58)

Concernant les dérobées fourragères, la plupart des espèces sont également pâturables :



Sorgho fourrager, photo CA 58

Le sorgho fourrager multicutte : attendre que celui-ci mesure au moins 60 cm avant d'y emmener des animaux (bovins ou ovins). En dessous de cette taille, le risque de toxicité est important (le sorgho contient de la dhurrine, une substance qui libère de l'acide cyanhydrique qui, en se dégradant dans le rumen, entraîne une paralysie respiratoire). Les animaux vont d'abord consommer les feuilles puis les tiges dans un second temps. Jusqu'à 1,5m de haut, le sorgho est bien valorisé au pâturage. Pour les plantes de 2 m de haut on constate plus de gaspillage.

Le moha : c'est une dérobée assez facile à pâturer. Si l'exploitation a lieu avant l'épiaison on peut espérer une légère repousse et donc un second pâturage quelques semaines plus tard. Si les épis sont là, il n'y aura peu ou pas de repousses après exploitation.



Moha + trèfle d'Alexandrie, photo CA 58



Millet perlé, photo CA 58

Le millet perlé : il est conseillé de le faire pâturer à partir de 30 cm de hauteur et avant 60 cm, pour favoriser le tallage. Pour ne pas pénaliser une éventuelle repousse, ne pas descendre en dessous de 15 cm.

Ces fourrages présentent généralement de faibles valeurs alimentaires et sont plutôt adaptés à des animaux à besoins modérés (vaches sans veaux, génisses de deux ans). Des essais menés à la ferme expérimentales des Bordes ont montré des GMQ pouvant atteindre 600 g avec du moha et jusqu'à 800 g avec du sorgho fourrager, sur des génisses de deux ans. Pour des animaux en productions (brebis suitées par exemple) une complémentation en concentrés est préconisée.